

Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains

de la commission chargée de l'étude du préavis no 12 du 30 mars 2005 concernant une demande de crédit d'investissement de 253'000.- pour le renouvellement de véhicules du Service des travaux et de l'environnement.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 21 avril 2005 au Service des travaux et de l'environnement. Elle était composée de Madame et Messieurs Joseph Rachel, Richard Yves, Pernet Jean-Marc, Cousin Jean-Marc, Indulsi Nunzio, Mende Kurt et Gilles Verdon, désigné rapporteur.

La commission a eu le plaisir d'accueillir Messieurs Burkhard Marc-André et Rosselet Sandro qu'elle remercie pour toutes les informations apportées lors de cette séance.

Généralités

Ce préavis concerne la deuxième série de renouvellement des véhicules STE. La première série a permis d'améliorer l'efficacité du travail par une mécanisation plus adaptée et des déplacements plus rapides tout en réalisant un travail plus conséquent sans augmentation des effectifs.

Cette deuxième série s'inscrit dans cette même perspective.

Les remplacements

Les actuels Dumper sont robustes et roulent depuis plus de 35 ans. Cependant ils ne répondent plus aux besoins quotidiens du Service des travaux et de l'environnement. Le confort, mais aussi le rendement et surtout la sécurité lors de l'utilisation de ces machines ne sont plus acceptables. L'électromobile MOVAG utilisé pour le ramassage des poubelles du centre ville arrive également en bout de course.

Les choix proposés d'un véhicule léger diesel pour l'extérieur de la ville et d'un véhicule électrique pour le centre afin d'effectuer le ramassage des poubelles nous semble judicieux.

L'acquisition de 2 véhicules de voirie multifonctions (Tool-Cat) va dans le sens d'une diversification nécessaire des outils de travail à disposition du STE. Il s'agit d'un véhicule polyvalent acheté avec lame à neige et chaînes, le reste des accessoires pouvant être loué selon les besoins.

Une camionnette de type Fiat Ducato est prévue pour remplacer avantageusement un Mowag peu adapté au transport du matériel nécessaire aux travaux de maçonnerie.

Les choix

La commission a pu longuement se renseigner sur toutes les alternatives que propose le marché. Elle a été convaincue des choix faits par le service STE.

Les alternatives de motorisation au gaz n'ont pas été retenues car elles n'existaient pas dans les gammes recherchées ou en raison de leur coût et de leur inadaptation pour le type d'utilisation de ces véhicules.

Aspect financier

La commission salue également l'effort du STE pour la recherche du meilleur rapport qualité/prix. La marque de la camionnette n'étant pas arrêtée, celle-ci sera choisie en fonction des prix proposés par les concessionnaires.

Il convient de rappeler au Conseil que les prix donnés dans le préavis sont basés sur des offres avant négociations. Un dépassement de budget est donc à exclure et le solde entre le montant du préavis et le coût après négociations sera utilisé pour financer un certain nombre d'accessoires pour les véhicules.

Demandes de la commission

La commission demande que les Dumper qui sont mis hors services soient éliminés. Elle ne souhaite pas que ces derniers stagnent dans quelque endroit que ce soit.

La sécurité des employés communaux est un thème important aux yeux de la commission comme de tout Conseiller, nous en sommes convaincus. Nous demandons donc que les Dumper ne soient plus utilisés pour transporter deux personnes comme cela se fait parfois, ceux-ci n'étant pas conçus pour cela.

En conclusion et à l'unanimité de ses membres la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis numéro 12 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission, le rapporteur : Gilles Verdon